amour du travail : tels sont, à peu près, les lignes d'ensemble, les traits principaux de l'artiste éminent qui se révèle dans l'œuvre de Duret.

La première fois qu'il montra la vigueur de ses facultés exceptionnelles, ce fut à son concours pour le grand prix ; il avait dix-huit ans à peine, et il fut proclamé vainqueur. Bien que ce succès ait été partagé avec M. Dumont, il n'en est pas moins étonnant à cet âge ; mais un résultat plus brillant encore l'attendait à Paris à son premier Salon. Rentré en France depuis longtemps déjà, il n'exposa qu'en 1831, neuf ans après son départ pour l'Italie, une *Tête d'expression*, la *Malice* et *Mercure inventeur de la lyre*. Ces trois morceaux excellents, sérieusement étudiés, d'une exécution sévère, rigide, dure peut-être, mais non froide, — au contraire, — semblaient l'ouvre d'un statuaire en pleine conscience de lui-même ; on n'y sentait pas la jeunesse ardente, passionnée, qui procède par bonds irréfléchis. Et pourtant l'auteur n'avait que vingt-huit ans. Mais son talent n'eut jamais de jeunesse. Une médaille de première classe fut la juste récompense de ce talent qui s'affirmait si nettement et qui semblait devoir grandir encore. En 1833, en effet, Duret exposait une figure d'un style plus élevé, plus grandiose, d'un caractère plus original, plus personnel : nous voulons parler du *Jeune pêcheur dansant la tarentelle*. Cette production fut acclamée comme un chef-d'œuvre, et fit la célébrité de l'auteur. Un *Molière*, commande de l'État pour le musée de Versailles, ne fit pas sensation, l'année suivante, à l'Exposition. Il en fut de même, à peu près, du *Chactas sur le tombeau d'Atala*, qui est au musée de Lyon, et qui parut en 1836 ; non que ces morceaux ne fussent d'un mérite incontestable, mais parce qu'ils ne commandaient pas l'attention aussi impérieusement que les figures précédentes. Bientôt cependant le public, les artistes, le monde intelligent tout entier fut remué profondément par l'apparition du fameux *Danseur napolitain*, au Salon de 1838. Aussi belle que l'antique, cette figure est d'une originalité puissante, d'une grâce exquise, d'une élégance irréprochable et supérieure peut-être encore au *Pêcheur* de 1833. Et cependant la donnée n'avait rien de facile : il y avait à lutter contre l'antique et la Renaissance, qui nous ont laissé d'une idée presque identique des types de la plus grande perfection ; Duret sortit vainqueur de la lutte, en cette œuvre hors ligne qui marque l'apogée de son talent. Nous disons l'apogée, parce qu'il n'a jamais dépassé ce niveau, bien qu'il l'ait atteint plusieurs fois depuis, et dans des créations qui ne semblent pas telles, au premier abord, parce qu'elles n'ont pas les séductions du *Danseur*. En 1839, l'éminent statuaire envoyait au Salon le *Vendangeur napolitain sur un sujet comique*. Cette figure, d'une forme distinguée et très-savante, n'est pas irréprochable à tous les points de vue ; mais la tête est superbe.

Nous touchons ici à une époque remplie par les sculptures officielles. Passons vite, en nommant *Philippe de France, Dunois*, le *Cardinal de Richelieu*, une *Vénus* assez jolie, couronnant l'une des fontaines de M. Hittorff, aux Champs-Elysées ; un *Saint Gabriel* et un *Christ colossal* (église de la Madeleine), et arrivons aux frontons du nouveau Louvre, la *France protégeant ses enfants*. Cette œuvre capitale, terminée en 1855, est d'un grand style, d'un admirable arrangement. Les figures sont traitées avec cette science profonde, cette précision d'effet, cette sobriété de développements, que l'auteur avait déjà montrées dans toutes ses créations, mais dont il donne ici la plus haute expression. Pour un homme du métier, comme on dit, il y a dans ce fronton plus de talent qu'il n'en a fallu pour produire le *Danseur* ; mais le sujet est moins sympathique d'aspect ; il ne s'adresse pas à tout le monde : il est, partant, moins connu et ne le sera peut-être jamais davantage à cause du peu d'intérêt qu'il offre au plus grand nombre. Une œuvre bien étonnante encore, qui nous a vivement impressionné, et où Duret révèle, à notre avis, toute la force de son talent, bien qu'elle ne soit guère connue, ce sont les *Deux vieillards* de bronze qui veillent à l'entrée du tombeau de Napoléon aux Invalides. La grandeur de ces têtes austères, leur placidité superbe, la tristesse immense qui les fait calmes en leur sombre recueillement, fait songer à la tête du *Moïse* de Michel-Ange.

Certes Duret ne fut pas inspiré de la même façon dans *l'Antéate vaincu par Michel* ; et son ange et son dragon ne sont pas un chef-d'œuvre, ce qui justifie jusqu'à un certain point cette méchante épigramme :

> Dans ce monument exécrable
> On ne voit ni talent ni goût :
> Le diable ne vaut rien du tout,
> Saint Michel ne vaut pas le diable.

L'ensemble est néanmoins fort décoratif, mais d'un aspect un peu théâtral, où la silhouette papillote par trop. La simplicité, dont il comprenait si bien les grandeurs, ne nuit jamais, même aux fontaines. Nous avons aussi de lui une *Victoire d'Italie* au Sénat, composition qui ne présente aucun intérêt. La *Loi*, qu'on verra au nouveau Palais-de-Justice, est une œuvre supérieure. C'est son dernier ouvrage.

Duret, on l'a vu, fut apprécié dès son début. En 1855, il obtint une grande médaille d'honneur. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1833, il fut nommé officier du même ordre en 1853. Il était membre de l'Institut depuis 1855.

M. Philarète Chasles disait un jour, en parlant de Duret, son ami : « Duret était surtout très-grand seigneur, mais grand seigneur sans morgue ni modestie ; grand seigneur froid et moqueur, *un peu le poing sur la hanche*, à la François Ier ; il avait la suprême élégance, la distinction exquise du vrai grand seigneur, comme il en avait le bon goût. Il y avait en lui un prince, plus peut-être qu'un artiste ; car il ignorait, tout homme de cœur qu'il était, l'affable bonté, la naïveté charmante, l'approche sympathique de l'artiste vraiment grand. » Dans ces paroles, qui nous viennent sans ordre et comme un écho d'une admirable causerie qui ne peut ici trouver sa place, on sent le Duret néanmoins, le Duret du *Danseur napolitain* et des hommes de bronze du tombeau de Napoléon. L'art, pour ce génie austère, fut être, non pas une folie plus ou moins illuminée de visions poétiques, mais bien une mission d'apôtre, de philosophe et de penseur.

DURET (Anne-Cécile-Dorlise Dherbez, dite **Saint-Aubin**, dame). V. Saint-Aubin.

DURETÉ s. f. (du-re-té — lat. *durities* ; de *durus*, dur). Propriété de ce qui est dur, de ce qui offre de la résistance à être divisé : *La* DURETÉ *du diamant. La* DURETÉ *de l'acier. Toute matière ne conserve sa* DURETÉ *qu'autant qu'elle est à l'abri des éléments humides.* (Buff.) *Le caractère le plus marqué du diamant, c'est la* DURETÉ. (A. Karr.) ‖ Défaut d'un aliment qui n'est pas suffisamment tendre : *La* DURETÉ *des viandes n'est pas toujours raisonnable par une longue cuisson.* ‖ Défaut d'un objet qui n'est pas suffisamment mou : *La* DURETÉ *de mon lit m'a empêché de fermer l'œil.*

— Défaut de moelleux dans un son, défaut d'un son qui est trop mat, trop sec, pas assez coulé : *Il y a de la* DURETÉ *dans son exécution. La prononciation est juste, mais elle a trop de* DURETÉ. ‖ Nature d'un objet qui le rend insupportable ou dur à supporter : *La* DURETÉ *de mon mal m'a abattu comme vous voyez.* ‖ Difficultés accidentelles qui s'opposent à l'aisance publique : *Le commerce prospère, et on crie toujours contre la* DURETÉ *du temps.* (Volt.)

— Fig. Rudesse, défaut de sensibilité : *Vous ne savez pas jusqu'où va la* DURETÉ *de certaines personnes.* (Pasc.) *L'insensibilité à la vue des misères est* DURETÉ ; *s'il y entre du plaisir, c'est cruauté.* (Vauven.) *Les hommes extrêmement heureux et les hommes extrêmement malheureux sont également portés à la* DURETÉ. (Montesq.) *L'expérience confirme que l'indulgence pour soi et la* DURETÉ *pour les autres n'est qu'un même vice.* (La Bruy.) *L'opulence est l'école de la vanité, de la* DURETÉ, *de l'ignorance et du libertinage.* (Mme de Puisieux.) *Ce cœur, comme le ciment des anciens Romains, acquiert de la* DURETÉ *par le temps.* (Csse de Blessington.) *Qu'on ne juge pas de la* DURETÉ *de mon cœur par l'inflexibilité de ma raison.* (Proudh.)

Quoi ! dans la *dureté* ces cœurs d'acier s'obstinent !
Corneille.

‖ Façon d'agir rude, sévère : *Mener ses enfants avec* DURETÉ. *La sévérité peut être nécessaire, la* DURETÉ *ne l'est jamais. Le maître était donner des ordres avec* DURETÉ *et sans* DURETÉ. (V. Parizot.) *Aucune industrie, aucune propriété n'est frappée par le fisc avec une* DURETÉ *comparable à celle dont les journaux sont l'objet.* (Guencieux) Jeton d'une grande sévérité outrée : *Supporter patiemment des* DURETÉS. *Jean-Jacques Rousseau est mis en apprentissage et y subit des* DURETÉS *qui lui gâtent le ton et lui dégoûtent la délicatesse.* (Ste-Beuve.) ‖ Paroles rudes, sévères à l'excès : *Dire des* DURETÉS *à quelqu'un. Je tombe des nues quand vous m'écrivez que je vous ai dit des* DURETÉS. (Volt.)

— Fam. *Dureté d'oreille*, Difficulté à entendre, demi-surdité : *Il a une* DURETÉ *d'oreille.*

— Littér. Rudesse, défaut de douceur dans le style : *Je nous accuse que le style de cet ouvrage m'a toujours surpris par la* DURETÉ, *le galimatias, le familier qui y régnent.* (Volt.)

— B.-arts. Défaut d'harmonie, de moelleux dans les contours : *La* DURETÉ *du dessin. La* DURETÉ *des lignes. La* DURETÉ *du crayon.* La Crudité, défaut de douceur dans les couleurs, produit par leur opposition trop vive : *La* DURETÉ *de sa couleur est au moins égale à la mollesse de son dessin.*

— Antonymes. Flaccidité, mollesse.

— Encycl. Minér. On désigne généralement sous le nom de *dureté* la résistance qu'un corps présente à toutes les actions qui tendent à désunir ou au moins à écarter ses molécules. C'est ainsi que, dans le langage ordinaire, le mot *dureté* s'applique également à la résistance que les corps opposent au choc, à la flexion, à la compression et à l'action d'une pointe acérée que l'on fait passer sur leur surface. Or, ces différentes résistances sont bien loin de dépendre d'une même cause, et le mot *dureté*, appliqué comme nous venons de le dire, peut recevoir un grand nombre d'acceptions diverses. Il était nécessaire, au point de vue minéralogique, de bien distinguer les diverses propriétés dont il s'agit ; sans cela, leur véritable cause n'eût pu être découverte, et l'on manquerait, par conséquent, des données les plus certaines sur la constitution intime des corps. Aussi a-t-on, à l'exemple des premiers cristallographes, réservé le mot *dureté* pour exprimer la résistance qu'un corps peut opposer à une pointe vive avec laquelle on essaye de le rayer en ligne droite. Cette pointe peut, d'ailleurs, être de nature quelconque, une aiguille d'acier ou un fragment anguleux d'un minéral quelconque. Quand on opère de cette manière, il arrive souvent que l'on enlève les files moléculaires que la pointe rencontre dans son mouvement, et que l'on produit une raie, un sillon plus ou moins large et plus ou moins profond. C'est donc la cohésion des files de molécules conjointes que l'on cherche, par ce procédé, à vaincre et, jusqu'à un certain point, à mesurer. On compare toujours les minéraux entre eux, et l'on dit qu'une substance est plus dure ou moins dure qu'une autre, suivant qu'elle la raye ou qu'elle est rayée par elle. C'est ainsi que l'on dit que le diamant est le plus dur des minéraux, parce qu'il les entame tous et qu'il n'est entamé par aucun. Il y a une précaution à prendre pour pouvoir compter sur le résultat de l'épreuve : il faut avoir soin d'essuyer la surface frottée, pour enlever la poussière produite par la rayure, et s'assurer que cette surface est réellement entamée ; car il pourrait se faire, et cela a beaucoup lieu, quand la pointe dont on s'est servi fût fragile et qu'en s'égrenant sous la pression elle eût formé une traînée de poudre qu'on pourrait être tenté de prendre pour le sillon d'une rayure.

On a étudié la *dureté* soit dans les masses amorphes, où elle présente peu d'intérêt, soit dans les corps cristallisés ; cette étude a donné sur la dureté des renseignements fort précieux. Quand on cherche à déterminer la *dureté* des cristaux, on s'aperçoit aisément que, comme les autres caractères physiques, elle ne se manifeste pas également dans tous les sens, c'est-à-dire que la *dureté* du cristal en expérience est différente suivant la direction des files moléculaires que l'on attaque. Toutefois, les variations que l'on observe sont généralement excessivement faibles, et, dans bien des cas, des instruments délicats ne sont pas de trop pour les constater. Mais si, grâce à ces instruments appelés scléromètres, on arrive à mesurer les diverses *duretés* qu'un même cristal peut présenter, on reconnaît que les variations en question se manifestent dans trois cas différents : d'abord sur les faces différentes d'un même cristal, comme on l'a depuis longtemps constaté dans les cristaux de disthène, de même que dans ceux de gypse, où les faces les plus tendres sont en même temps celles où le clivage est le plus facile ; en second lieu, sur la même face, mais dans des directions différentes : les cubes de fluorine (fluorure naturel de calcium) en offrent un exemple ; leur *dureté* est moindre parallèlement aux arêtes que dans le sens des diagonales, et, dans certains échantillons, si l'on représente par 1 la première *dureté*, la seconde est égale à 2 ; enfin des variations s'observent encore sur la même face et sur la même ligne, suivant qu'on raye dans un sens ou dans le sens opposé. Cette dernière circonstance surprend au premier abord, mais elle s'explique très-bien à l'aide de la structure cristalline, une conséquence forcée des idées actuelles sur la constitution des cristaux. Elle a été observée d'abord par Huyghens, qui l'a signalée dans son *Traité de la lumière*. Cet immortel physicien, qui a découvert tant de faits capitaux concernant les propriétés optiques du spath d'Islande, avait remarqué que, dans ces cristaux rhomboédriques de ce minéral, la *dureté* varie dans le sens de la diagonale oblique. Elle est plus grande quand on raye en descendant du sommet vers l'angle inférieur du rhombe que quand on raye en montant de cet angle inférieur au sommet. Si, dans cette expérience, on emploie une épingle comme frotteur, dans le premier cas, on n'entendra qu'une raie imperceptible, et, dans le second cas, la rayure sera profonde. Pour rendre compte de ces effets imprévus, Huyghens se représentait les molécules du spath sous la forme de petits sphéroïdes lenticulaires très-aplatis, et les supposait disposés par couches parallèles, de manière que la direction de leur petit axe concordât avec celle de l'axe du rhomboèdre. Dès lors, toutes ces petites molécules devaient se présenter vers les faces obliques de ce rhomboèdre imbriquées comme les tuiles d'un toit, et dans le sens de leur pente. Le grand physicien concluait de cette disposition que, dans la première manière de rayer le cristal, l'épingle dont on se servait devait glisser sur le dos des écailles, sans tendre nullement à les séparer, tandis que, dans la seconde manière, elle prenait par-dessous et tendait alors à les soulever et à les détacher.

Un physicien que la découverte de la bouteille de Leyde a rendu populaire, Musshenbroeck, s'occupa, après Huyghens, du sujet dont il s'agit ici, et, dans ces derniers temps, cette étude a été reprise par le docteur Frankenheim, le docteur Seebeck et M. Rudolph Franz. Le premier de ces trois expérimentateurs faisait usage d'un mode opératoire très-défectueux : il cherchait à rayer les faces du cristal avec des aiguilles ou des pointes angu-

de mettre la frontière entre lui et ses créanciers. Réfugié d'abord à Neuchâtel, en Suisse, il se rendit de là à Madrid, où il recueillit un grand nombre de matériaux relatifs à la vie privée d'un personnage politique célèbre. Grâce à ces documents anecdotiques fort curieux, il put élaborer un ouvrage qu'il intitula : *Testament politique du cardinal Alberoni*. Il publia ensuite : *Anecdotes pour servir à l'histoire de l'Europe* (Paris, 1757, in-4°) ; *Traité succinct de morale* ou *Lois immuables* (1778, in-12) ; *Moyens de tirer avec fruit*, traduit de Saccchini (1785, in-12), et plusieurs pièces dramatiques peu connues, entre autres : le *Voyage de l'Amour*, la *Statue animée*, les *Amours du docteur Lanternon*, le *Procès du diable*.

DUREY DE NOINVILLE (Jacques-Bernard), littérateur et magistrat français, né à Dijon en 1683, mort en 1768. Il fut conseiller au parlement de Metz (1726), et président au grand conseil de cette ville. Sa charge ayant été supprimée, il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. En 1733, il devint associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié les ouvrages suivants : *Histoire du théâtre de l'Académie royale de musique en France, depuis son établissement jusqu'à présent* (1753, in-8° ; 2e édit. augmentée, 1757, 2 part., in-8°) ; *Dissertation sur les bibliothèques, avec une table alphabétique tant des ouvrages publiés sous le titre de bibliothèques que des catalogues imprimés de plusieurs cabinets de France et des pays étrangers* (Paris, 1758, in-12) ; *Table alphabétique des dictionnaires en toutes sortes de langues et sur toutes sortes de sciences et d'arts* (Paris, 1758, in-12) ; *Almanach nouveau pour l'année 1762, avec une dissertation sur les calendriers, les almanachs, etc.* (1762, in-12) ; *Recherches sur les fleurs de lis, et sur les familles qui avaient droit de les porter dans leurs armes* (1757, in-12) ; *Histoire du conseil et des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, depuis le commencement de la monarchie française jusqu'à présent* (1755) [*Mémoires de l'Académie des inscriptions*]. On lui doit aussi un recueil manuscrit contenant des *Mémoires sur les traités et ambassades de la France*, acquis pour le Dépôt des affaires étrangères.

DUREY DE SAUVOY (Joseph), marquis du Terrail, maréchal de camp, fils d'un troisième frère de Durey de Noinville, mort en 1760. Il fut l'auteur des ouvrages suivants : le *Masque*, roman (1750, in-12) ; la *Princesse de Gonzague*, roman (1756, in-12) ; *Lagus*, tragédie imprimée, mais non représentée (1754, in-12). Ses autres tragédies sont restées en manuscrit. Il se contentait de les faire représenter sur le beau théâtre de son château d'Epinay. Durey de Sauvoy avait pris le titre de marquis du Terrail du chef de sa mère, qui était, à ce qu'il paraît, une descendante de Bayard.

DUREYN s. m. (du-rain). Bot. Nom malais du genre durion.

D'URFÉ (Honoré). V. Urfé (d').

DURFEY ou **D'URFEY** (Thomas), poëte et acteur dramatique anglais, né à Exeter, d'une famille française qui s'était réfugiée en Angleterre lorsque La Rochelle fut assiégée par Louis XIII, en 1628, mort, en 1723, dans un âge fort avancé. Il se destinait au barreau et était sur le point de terminer ses études de droit lorsqu'il y renonça pour se livrer à la culture des lettres. Il a écrit des ballades, des sonnets, et plus de trente pièces pour le théâtre. Ces dernières eurent un succès énorme ; mais elles ont disparu du répertoire moderne, en raison du style licencieux dans lequel elles sont écrites et des situations scabreuses dont elles fourmillent, genre fort apprécié d'ailleurs, en Angleterre, sous le règne de Charles II. Les œuvres de Durfey portent toutes le cachet du caractère de l'auteur, de cet esprit si original, si fin, si délié et si attrayant qui a déridé tour à tour Charles II, la reine Anne et même le flegmatique et sombre Guillaume III. Il comptait pour amis tous les littérateurs de l'époque, et, parmi les plus intimes, Steele et Addison. En dehors de ses pièces, le plus connu de ses ouvrages est une collection de chansons et de ballades, composées en partie par lui-même ; cette collection a été publiée à Londres (1719-1720, 6 vol. in-12), sous le titre de : *Esprit et gaieté* ou *Pilules pour expurger la mélancolie*.

DURFORT-BOISSIÈRES (Alphonse-Sarrain-Marc-Armand-Emmanuel-Louis, comte de), général français, né en 1753, mort en 1822. Il embrassa la carrière des armes et devint maréchal de camp en 1791. Cette même année, Louis XVI le chargea de se rendre auprès du comte d'Artois et de l'empereur d'Autriche, Léopold, alors en Italie, pour leur faire connaître sa situation. Durfort revint à Paris, après avoir accompli sa mission, et remit au roi et à la reine le plan concerté par Léopold et le comte d'Artois pour étouffer la Révolution. Ce plan, que Bertrand Moleville a relaté dans ses *Mémoires de la fin du règne de Louis XVI*, avorta par suite de la fuite de Louis XVI et de son arrestation à Varennes. Le comte de Durfort émigra alors, rejoignit l'armée des princes avec qui il se battit contre la France (1792-1794), puis se rendit en Angleterre, où il resta jusqu'en 1814. A cette époque, il revint dans sa patrie, suivit en 1815 les Bourbons à Gand, fut promu lieutenant général et, bientôt après, il prit sa retraite.

DURFORT DE LORGES (Gui-Michel de), duc de Randan, maréchal de France. V. Randan.

DURGAN s. m. (dur-gan). Ichthyol. Nom vulgaire du barbeau.

DURGANDE s. f. (dur-gan-de — du sanscrit *durgand*, mauvaise odeur). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des punaises, dont l'espèce type habite l'île de Java.

DURGET (Pierre-Antoine), membre de l'Assemblée constituante, né à Vesoul en 1745, mort dans cette ville en 1817. Avocat au moment où la Révolution éclata, il fut élu député aux états généraux en 1789, siégea au côté droit, s'opposa à toutes les mesures proposées par le parti constitutionnel, obtint la mise en liberté de Baudry-Larichardière, réclama un sévère examen des événements qui s'étaient passés à Versailles le 5 et le 6 octobre, et demanda la mise en jugement des députés qu'on accusait d'y avoir pris part. Après avoir signé la protestation des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée nationale, Durget jugea prudent de quitter la France, puis se battit contre son pays sous les ordres du prince de Condé. De retour en France en 1814, Durget reçut de Louis XVIII des lettres de noblesse.

DURHAM s. m. (du-ramm — nom d'une ville anglaise). Mamm. Bœuf d'une race importée récemment d'Angleterre : *Au concours régional de Metz, on remarquait des* DURHAMS, *mais en petit nombre.* (V. Borie.)

— Encycl. V. Durham (comté de).

DURHAM (*Dunelmum*), ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de son nom, à 22 kilom. S. de Newcastle, à 412 kilom. N.-E. de Londres, sur une éminence presque entièrement entourée par la rivière Wear ; 20,000 hab. Evêché fondé vers l'an 1000, suffragant d'York, et dont le titulaire porta jusqu'en 1832 le titre de comte palatin ; université fondée par Cromwell des revenus de l'abbaye supprimée par le Protecteur ; collége catholique ; bibliothèque publique. Manufactures de tapis ; filatures de soie, de coton, de laines ; exploitation de houille dans les environs. Commerce peu actif. Le centre de l'éminence sur laquelle s'élève la ville est couronné par la cathédrale et le château, « qui, avec les rues appelées les *Baileys*, se trouvent enfermés, dit M. Alphonse Esquiros, dans les restes de l'ancien mur d'enceinte. Au-dessus de ce mur descend d'un côté, vers la rivière, une pente ornée de jardins et de plantations en quelque sorte suspendues, tandis que l'autre versant, abrupt et rocheux, se montre à peu près nu. Tout cela donne à la ville une physionomie particulière, qui manque rarement d'exciter la surprise. Elle se montre de loin dans sa solitude et sa grandeur. »

Les deux plus beaux édifices de Durham sont la cathédrale et le château, que nous allons décrire.

La cathédrale, bâtie à la fin du XIe siècle, sur les ruines d'une ancienne église construite par Aldun, est encore, malgré les restaurations qu'elle a subies, un remarquable spécimen de l'architecture normande. La masse de l'édifice est imposante ; qu'on en juge par ses dimensions : longueur totale, 167 mètres ; longueur de la nef, 65 mètres ; hauteur de la nef, 23 mètres ; largeur de la nef et des ailes, 27 mètres ; transsept central, 27 mètres sur 11 mètres ; chœur, 43 mètres sur 10 mètres 50 cent. ; transsept extérieur, 43 mètres sur 12 mètres. La tour centrale a 70 mètres d'élévation. Une belle arche normande encadre l'entrée principale. A l'E., le transsept, que l'on désigne sous le nom de *chapelle des neuf autels*, est un curieux spécimen de l'architecture anglaise primitive.

« Ce qui donne surtout de l'intérêt à la cathédrale de Durham pour les archéologues, c'est, ajoute M. Alphonse Esquiros, la succession des styles du XIe au XVe siècle. Cette cathédrale contient aussi plusieurs monuments funéraires très-curieux, entre autres ceux de l'évêque Hatfield, du cardinal Langley, du vénérable Bède, etc. » La bibliothèque du doyen et du chapitre, installée dans l'ancien réfectoire du couvent, possède, entre autres curiosités bibliographiques, deux manuscrits attribués à Bède, les quatre Evangiles et un traité de Cassiodore sur les *Psaumes*. En face de la cathédrale s'élève le château, dont la fondation remonte à Guillaume le Conquérant et dont la construction au XIIe siècle fut du doyen et du chapitre, installés dans l'ancien réfectoire du couvent, possède, entre autres curiosités bibliographiques, deux manuscrits attribués à Bède, les quatre Evangiles et un traité de Cassiodore sur les *Psaumes*. En face de la cathédrale s'élève le château, dont la fondation remonte à Guillaume le Conquérant et dont la construction au XIIe siècle fut ordonnée par l'évêque Hugh Pudsey. Le château, qui consiste aujourd'hui en un donjon octogonal, une porte normande et une vaste salle de 60 mètres de long, fut longtemps la résidence des évêques de Durham ; il est occupé maintenant par une université fondée en 1833. Parmi les autres monuments de Durham, nous signalerons : l'hôtel de ville, édifice moderne ; les églises Saint-Nicolas et Saint-Oswald, en partie normandes, la chapelle catholique et la nouvelle prison. Les remparts, qui font le tour de la ville, offrent de charmantes promenades.

Durham paraît avoir été fondée au Xe siècle par des moines de Lindisforne, qui y arrivèrent avec le corps de saint Cuthbert. La légende rapporte que, parvenu à ce point, le char qui portait les restes du saint refusa d'avancer plus loin. Ce fut là que saint Aldun bâtit peu après une église, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la cathédrale. Durham eut beaucoup à souffrir sous le règne de Guillaume le Conquérant ; plus tard, elle se releva de ses ruines, et fut même le quartier principal d'Edouard III et de ses successeurs, pendant leurs expéditions contre l'Ecosse.

DURHAM (comté de), l'une des quarante-trois divisions administratives de l'Angleterre proprement dite, dans la partie septentrionale. Ce comté, situé dans ce qu'on appelle le *district des mines*, a pour limites ceux de Northumberland au N., de Cumberland et de Westmoreland à l'O., d'York au S., et la mer du Nord à l'E. Superficie, 280,832 hectares ; 599,018 hab. Ch.-l. Durham ; villes principales, Darlington, Wolsingham, Sunderland. Au N. et à l'O. de ce comté s'élèvent des ramifications des monts Péniniens, où naissent la Wear et la Tees, qui se précipitent dans d'étroites et romantiques vallées et comme la Tyne, sont navigables pour des bâtiments d'un fort tonnage à quelques kilom. dans l'intérieur du comté. Dans la partie montagneuse du comté de Durham, le climat est âpre et le sol peu fertile ; mais à l'E., et c'est la portion la plus considérable du comté, le sol s'aplatit et le pays devient fort beau ; la température aussi y est plus douce. Les principales productions agricoles sont le blé, l'orge, l'avoine, les fèves et les pois ; il s'y fait un élevage considérable d'excellents bestiaux. La renommée européenne de la race de Durham date seulement de Charles et de Robert Colling, qui, au commencement de ce siècle, en furent les améliorateurs et non les créateurs, comme on l'a dit trop souvent. En effet, le nord de l'Angleterre possède depuis longtemps une race remarquable par son poids, par les qualités de sa viande et par l'abondance du lait. Ainsi, à l'époque où vivait Bakwell, les bêtes bovines des comtés de Durham, d'York, de Northumberland, rivalisaient avec celles que formait cet éleveur célèbre dans le comté de Leicester. Ainsi donc, les deux frères Colling trouvèrent des matériaux merveilleusement préparés par leurs devanciers, qui avaient importé des bêtes de Hollande et du Holstein dès le milieu du siècle dernier.

On conserve en Angleterre le portrait de quelques animaux célèbres de cette race, les vaches *Phœnix*, *Lady*, *Princess* ; les taureaux *Colingbroke*, *Hubback*, *Favourite*, *Comet*, etc. Les descendants de ces types remarquables sont religieusement enregistrés dans le herdbook, avec les noms et la généalogie de leurs ascendants. Le taureau *Hubback* est le plus connu, et quelques auteurs le regardent même comme la souche principale de la nouvelle race. Ce taureau naquit d'une vache qu'un habitant pauvre du pays faisait pâturer sur le bord des chemins. La mère et le petit étaient remarquables par leur conformation. Le vieux fut acheté en premier lieu par Waistel et Robert Colling, qui le revendirent à Charles pour 210 fr. environ, le prix qu'il leur avait coûté. « Il paraît, dit David Low, que Charles Colling avait fait aussi l'acquisition de la vache qui, se trouvant dans de meilleurs pâturages, devint si grasse qu'il ne fut pas possible de la faire reproduire. Le veau fut naturellement d'une nature admirable, il fut trop gras. Il était médiocre pour la monte et ne fit pas longtemps le service. » *Hubback* avait le corps trapu, les membres fins, le caractère doux, la taille moyenne ; mais Charles Colling ne rechercha dans ses animaux que l'aptitude à l'engraissement, et cette conformation qui indique le libre exercice des principales fonctions de la vie et le rendement de beaucoup de viande nette. Charles Colling faisait reproduire entre eux tous les animaux qui possédaient ces qualités, sans crainte des conséquences de la consanguinité, et c'est ainsi qu'il parvint à créer des animaux à squelette léger, à poitrine ample, et qu'il obtint l'hérédité des caractères, la fixité et la transmission constante des mêmes qualités du père et de la mère aux enfants.

Ch. Colling, aussi bon administrateur qu'habile éleveur, conserva d'abord pour lui les meilleurs types et spécula plus tard sur la location des taureaux ; il s'enrichit ainsi, tout en faisant connaître et en propageant ses animaux. Lorsqu'il cessa de s'occuper d'élever des bœufs, son œuvre ne fut point abandonnée. Le 11 octobre 1810, son bétail, composé de 17 vaches, 11 taureaux, 7 génisses, 7 veaux, 5 veilles, fut vendu 178,000 fr. : une vache, 10,500 fr. ; une autre, 10,800 fr. ; une troisième, 5,500 fr. ; un taureau, 9,500 fr. ; *Comet*, 26,250 fr. ; un taureau au-dessous d'un an, 4,500 fr., et une génisse du même âge, 2,800 fr.

M. Chamard a fait une étude des plus remarquables de la race durham, publiée dans l'*Encyclopédie pratique du cultivateur* : elle nous servira de guide dans l'exposé des caractères de la race durham, car il serait puéril de chercher à refaire ce qui a été bien fait avant nous. « Le durham, dit M. Chamard, présente dans les meilleurs types un corps volumineux, supporté par des jambes fines, courtes et distinguées ; le pelage est blanc, rouge ou mélangé de ces deux teintes dans les proportions et les dispositions les plus variées ; l'épaule est ronde, le garrot épais et prolongé, le dos droit et la croupe d'une grande largeur ; l'encolure, légère chez les femelles, est courte et renforcée chez les mâles ; néanmoins elle ne présente point à la partie supérieure le développement qui distingue certains taureaux actifs et batailleurs de nos races communes ; elle s'unit à l'épaule sans saillie notable et ne présente à la partie inférieure aucune trace de fanon. La peau a une certaine mollesse et se trouve unie au tronc par une sorte de matelas formé d'un tissu cellulaire abondant ; le poil est généralement fin, doux, luisant et peu fourni ; les oreilles sont minces, larges, dressées et peu garnies de poils ; les cornes sont de longueur et de grosseur moyennes, ordinairement dirigées en avant, et moins pointues que dans la plupart de nos races françaises ; la tête est petite et conique, mais large dans la région frontale ; les joues sont prononcées et semblent se réunir vers la gorge, où elles forment une sorte de double ou triple menton ; les yeux sont grands, proéminents et laissent supporter, par leur position, la faible épaisseur du crâne ; le regard, doux et humide, exprime généralement la confiance et la tranquillité les plus parfaites ; les yeux ne sont cependant pas sans éclat, mais le genre de vivacité qui les distingue paraît exprimer surtout l'énergie des fonctions gastriques ; le système digestif est prépondérant, et la poitrine quelquefois développée à un degré tel, qu'il en résulte pour les animaux un grand embarras dans la marche ; le sternum est prononcé en avant, et la pointe des ischions plus sortie que dans la plupart de nos races françaises ; la queue est relativement courte, fine, garnie d'une touffe peu fournie, s'arrondissant parfaitement avec les ischions et présentant à la base un renflement plus ou moins développé. L'ensemble du corps n'a point la rondeur que nous estimons en France, les lignes sont tellement carrément et le cou a assez l'aspect d'un cercle allongé : à l'état maigre, les formes paraissent anguleuses et les sujets manquent de culotte ; à l'état d'embonpoint moyen, les maniements sont aussi sortis que chez nos bêtes françaises bien engraissées ; à l'état gras, la métamorphose est complète : les maniements disparaissent sous une couche de graisse de 0m,10 à 0m,12 qui forme sur toutes les parties du corps, et principalement dans le voisinage des maniements ordinaires, une foule de mamelons secondaires, le plus souvent irréguliers, dont nous ne pouvons prendre aucune idée par l'examen des animaux les plus remarquables de nos meilleures races. Les lignes du dessus se développent à un point extrême et représentent une large table ; la croupe, les hanches, les ischions, les angles même les plus saillants se couvrent de graisse à un degré tel qu'il s'y forme parfois des maniements monstrueux. » M. Chamard cite à ce sujet une vache durham qui avait sous la peau une couche de graisse de 0m,22 à 0m,30.

Comme on le voit, cette race est très-bien conformée pour s'assimiler la nourriture, et elle est en même temps très-précoce ; elle paraît à un haut degré d'engraissement, donne une grande quantité de viande nette et de première qualité ; mais cette viande est creuse, peu sapide, et les animaux ont peu de suif. Les vaches peuvent se reproduire jeunes, quoiqu'elles soient peu prolifiques. Elles ne sont pas très-bonnes laitières, mais cependant tout tend à prouver qu'on pourrait les améliorer à cet égard ; ainsi il n'est pas très-rare de trouver des vaches durham qui donnent de 18 à 20 litres de lait par jour. Cette race est molle ; elle a les jambes faibles, travaille difficilement, et peut à peine aller chercher sa nourriture dans les pâturages éloignés ou escarpés et peu fertiles ; elle exige beaucoup de nourriture et beaucoup de soins, et elle n'acquiert toute sa perfection que lorsque les veaux reçoivent une bonne et abondante nourriture.

Cette race se reproduit avec toutes ses qualités dans l'ouest de la France, notamment dans la Normandie et l'Anjou. L'Etat, considérant les animaux durham comme des améliorateurs de nos races, fait de grands sacrifices pour communiquer aux élèves de ses vacheries les qualités qui rendent la race précieuse. Mais cette race ne réussit que dans des conditions hygiéniques à peu près semblables à celles au milieu desquelles elle s'est formée. On n'éprouverait que des déceptions en l'introduisant dans des contrées où il faudrait lutter contre les influences du climat pour l'entourer des soins qu'elle réclame. Dans le Midi, la haute température, l'aridité des pâturages ne permettraient point de l'entretenir en bon état ; il en est de même dans le centre, à cause des brusques changements de température et de la rigueur des hivers. Les bêtes pourraient contracter des maladies chroniques du poumon, du foie et des organes lymphatiques. C'est seulement dans les plaines de l'Ouest et les vallées du Nord que la race durham peut être conservée et donner des produits suffisants. Pour la plus grande partie des cultivateurs français, la race durham est trop exigeante, trop sensible aux intempéries et ne résiste pas assez à la fatigue. Mais, comme le fait judicieusement observer M. Magne, « ses défauts sont une conséquence de ses qualités, et nous n'avons aucun intérêt à les faire disparaître, à élever les veaux de manière à les habituer